

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, FOURQUET Guillaume, PILLIERE Annie, , SELARIES Pierre, BARDOU Raymonde

Absent : M BAREIL Bruno

Absente (représentée) : MM GAUTHIER Laura

Date de la convocation : 21 octobre 2021

Secrétaire de séance : M. SELARIES Pierre

Début de séance : 20h35

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR ET DEPARTEMENT**

Il est proposé et mis à la discussion de formuler une demande de subvention pour la réfection des toits de la maison et du café dit de « Sompayrac » auprès de la DETR ainsi qu'au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de formuler ces demandes pour la mise hors d'eau de la maison et du café dit de « Sompayrac » en attente de l'acte d'achat.

Voté à l'unanimité

- **EXONERATION DES TAXES FONCIERES POUR LES CHAMBRES D'HOTES EN ZRR**

Sur délibération du Conseil Municipal, il est possible d'exonérer de taxe foncière communale les surfaces allouées aux chambres d'hôtes en Zone Revitalisation Rurale (ZRR).

Vu la demande d'exonération de la taxe foncière sur la partie de son habitation, dédié aux chambres d'hôtes, formulé par un habitant de la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette exonération aux propriétaires de chambres d'hôtes.

Voté à l'unanimité

- **DECLASSEMENT ET VENTE DE L'IMPASSE DU PALENG**

Vu que cette impasse n'a aucun intérêt collectif et ne pourra jamais en avoir.

Après les démarches entreprises auprès des propriétaires riverains de l'impasse du Paleng.

La commune décide de déclasser cette impasse de la voirie communale, afin de pouvoir conclure la vente aux propriétaires riverains intéressés.

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Le conseil municipal décide de faire un virement afin de pouvoir créditer des dépenses complémentaires du chapitre 22 vers le chapitre 11 pour la somme de 29 400 €.

- **GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPLM POUR LE RECENSEMENT ET LE CLASSEMENT DES VOIRIES**

Sous l'instigation de la CCPLM, il est prévu de faire un recensement et un classement des voiries sur la totalité des communes gérées par la communauté de commune. Afin d'avoir un tarif préférentiel, il a été prévu la possibilité d'adhérer à un groupement de commande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de payer 500 € à la Communauté de Communes afin d'adhérer et donc permettre de recenser et classer les voiries.

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TELETHON**

Comme les années précédentes les organisateurs du téléthon ont demandé une subvention exceptionnelle de 100 €.

Comme chaque année, le Conseil décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de ce montant pour l'organisation du repas « Saveurs du Monde » qui aura lieu à Villespy.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs questions diverses ont été abordées dont les comptes-rendus de réunion.

Fin de séance : 23h12